



Domaine de la Lombardière
07430 DAVÉZIEUX
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Décision du Président n°DP_2024_0022
Conclusion d'un avenant n°1 au marché "coordination pour la sécurité et la protection de la santé pour la réhabilitation d'un ancien bâti industriel en conservatoire à rayonnement intercommunal" n° 202311

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n° DP-2023-163 du 3 juillet 2023 relative à l'attribution du marché,

Considérant qu'Annonay Rhône Agglo souhaite supprimer des missions initialement prévues au contrat,

DÉCISION

ARTICLE 1 : La conclusion d'un avenant n°1 au marché « coordination pour la sécurité et la protection de la santé pour la réhabilitation d'un ancien bâti industriel en conservatoire à rayonnement intercommunal avec la société ELYFEC sise 29 rue Condorcet 38090 VAULX MILIEU. (Redéfinition de la mission en niveau 2 au lieu du niveau 1 avec une moins value de 546,00 € HT)

Le nouveau montant du marché est : 6 405,00 € H.T soit 7 686,00 € TTC.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président en rendra compte au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 4 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 29/02/2024

Par délégation du Président,



AVENANT N°1

AU MARCHÉ « Coordination pour la sécurité et la protection de la santé pour la réhabilitation d'un ancien bâti industriel en conservatoire à rayonnement intercommunal » n° 202311

Entre :

ANNONAY RHONE AGGLO
Château de la Lombardière
BP 8
07430 DAVEZIEUX

représentée par Simon PLENET, Président, agissant en exécution d'une délibération du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020, d'une part, et

La Société ELYFEC
29 rue Condorcet
38090 VAULX MILIEU

représentée par M. Olivier VAUDOIZET, Directeur d'Exploitation d'autre part,

Préambule

Le 17 juillet 2023, Annonay Rhône Agglo a conclu avec la société ELYFEC un marché en vue de la coordination pour la sécurité et la protection de la santé pour la réhabilitation d'un ancien bâti en conservatoire à rayonnement intercommunal.

Le présent avenant a pour objet la suppression de missions prévues initialement dans le contrat.

Article 1 : Objet de l'avenant

Au regard du projet architectural réalisé depuis la notification du présent marché, et au stade du PRO, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a pu définir précisément le calendrier de travail ainsi que la répartition des effectifs pour chaque lot.

Il en ressort un nombre de jours hommes correspondant à une mission SPS de niveau 2 et non de niveau 1 comme prévu initialement au marché. Ainsi, le Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT) n'est donc pas requis pour cette opération et les missions afférentes relevant du SPS ne devront pas être assurées à savoir : la rédaction du règlement, la présidence et animation du CISSCT.

Récapitulatif :

	Montant € H.T.	Montant € TTC
Montant initial du marché	6 860,00	8 232,00
moins-value	- 455,00	- 546,00
Montant de l'avenant n°1 Décision n° DP_2024_0022	- 455,00	- 546,00



Article 2 : Nouveau montant du marché

Le montant total du marché est par conséquent de 6 405,00 € HT, soit 7 686,00 € TTC (soit une diminution de 6,63%.)

Article 3 : Clauses et conditions du marché initial maintenues

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial restent maintenues et font partie intégrante du présent avenant au marché.

Fait en un exemplaire original

Signatures des contractants

A Vaulx Milieu
Le 14 février 2024

Pour le titulaire, le Directeur d'exploitation de la société ELYFEC

M. Olivier VAUDOIZET
ELYFEC
29 Rue Condorcet
38090 VAULX MILIEU
Tél. +33 4 74 82 89 89
contact@elyfec-sps.fr
Siret 434 024 394 00109
code APE 7490B

A
Le

Pour le Maître d'ouvrage, le Président d'Annonay Rhône Agglo,
M. Simon PLENET

Notification de l'avenant (par voie dématérialisée)